

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication: 11/10/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024 - 02 – DECISION DE NE PAS ACCUEILLIR DE MANEGE SUPPLEMENTAIRE SUR LE CHAMP DE FOIRE POUR LE MESSTI 2025 ET DE NE PAS ORGANISER DE NOCHMESSTI

Les forains, de leur côté, ont souligné une fréquentation en baisse du champ de foire, même si le feu d'artifice était une réussite.

Ils sollicitent pour l'an prochain une aide supplémentaire en matière de communication.

Il est souligné que la fête foraine devait être ouverte le lundi 2 septembre à partir de 16h. Or les manèges pour les enfants étaient fermés alors qu'une cinquantaine de personnes attendaient sur le champ de foire. Pour permettre une communication efficiente, les forains devront clairement indiquer les temps d'ouverture du champ de foire.

Un forain demande également l'installation d'un nouveau manège « Surf ».

Si un nouveau manège est le bienvenu, un manège de type « surf » est en général très bruyant. Aussi, un emplacement adéquat est à trouver.

Le Maire rend également attentif :

- au fait que la demande n'a pas été soumise au groupe des forains présents chaque année sur le champ de foire, avec un fort risque de dissension.
- A une demande d'installation d'un manège « Surf » d'un nouveau forain, réitérée depuis plusieurs années et qui a toujours fait l'objet d'une réponse négative jusque-là.

Le Maire interroge également les conseillers sur le calendrier des festivités du messti en 2025.

Le week-end du messti devrait avoir lieu du vendredi 29 août au dimanche 31 août 2025. Au vu des plannings des autres messti, les forains pourraient demander à rester pour un Nochmessti le 6 septembre 2025.

Le Maire demande au Conseil municipal de se positionner pour l'accueil d'un nouveau manège « surf » sur le champ de foire en 2025 et sur la question d'un Nochmessti du 6 au 8 septembre 2025.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 5 voix POUR (Y. SCHMITT, A. CRIQUI, M. HOFFARTH, E. SCHMITT MOERCKEL, L. LIEBGOTT), 3 ABSTENTIONS, 10 voix CONTRE,

DECIDE de ne pas donner suite à la demande d'implantation d'un manège « Surf » sur le champ de foire en 2025. à l'unanimité,

DECIDE que la Commune n'accueillera pas de Nochmessti le week-end du 6 au 8 septembre 2025.

Date de publication: 11/10/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 - 03 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPULSION DES LOCATAIRES DU LOGEMENT N°1 AU 5 RUE DE L'ANCRE

Comme déjà indiqué lors du Conseil municipal précédent, la famille locataire du logement n°1 au 5 rue de l'Ancre est en impayés pour près de 6137 € de loyer et charges (loyer de septembre compris).

Une procédure d'expulsion a été engagée par mandatement d'huissier. Le commandement de payer visant clause résolutoire a été remis aux locataires le jeudi 5 septembre 2024.

Une déclaration à la Protection juridique de la commune a été effectuée.

Le locataire a été reçu en Mairie le mercredi 4 septembre. Il s'est engagé par écrit à verser 1 100 €/mois à compter de fin septembre 2024 (reprise du paiement du loyer courant et des provisions de charges pour 869,32 € avec un échelonnement de la dette pour un montant de 230,68 €).

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ?

PREND ACTE de ces informations

CONFIRME la poursuite de la procédure d'expulsion.

Date de publication: 11/10/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 - 04 – DECISION DE CHOISIR LA COULEUR ROUGE POUR LES NOUVEAUX STORES DE LA SALLE DU CONSEIL

Les travaux de réparation du plafond de la salle du conseil et des mariages sont achevés.
Le Maire rappelle que les anciens stores ne sont pas réutilisables.

Comme déjà évoqué en séance du Conseil municipal du 8 juillet 2024 et comme délibéré lors de la séance du 12 août 2024, le principe de la mise en place de nouveau stores a été décidé.

Les estimations se présentent comme suit :

- Toile 100% occultante en matière plastifiée : coût 2 895,00 € HT soit environ 3 474,00 € TTC
- Toile tissée naturelle côté intérieur avec un revêtement plastifié côté extérieur (limite la décoloration) : coût 2 895,00 € HT soit 3 474,00 € TTC
- Toile tissée fils polyester enduite de PVC : coût 3 561,00 € HT soit 4 273,30 € TTC.
- Toile XL beige, store enrouleur mécanisme aluminium : 5 410,00 € HT soit 6 492,00 € TTC.

Il est proposé de retenir l'estimation faite par la Société OSB, d'un store en toile tissée naturelle côté intérieur avec un revêtement plastifié côté extérieur (limite la décoloration) : coût 2 895,00 € HT soit 3 474,00 € TTC.

Une couleur beige est suggérée.

Des propositions de retenir une couleur rouge pour rappeler la couleur des chaises sont faites.

Le choix de couleur pour les stores en toile tissée naturelle étant limité, il s'agirait alors d'opter pour un store de toile tissée fils polyester enduite de PVC, dont le coût s'élève à 3 561,00 € HT soit 4 273,30 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les résultats de la consultation des entreprises

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix CONTRE (choix d'une couleur de stores beige), par 12 voix POUR, 1 abstention (P. HARNIST),

DECIDE de retenir une couleur « rouge » pour les nouveaux stores de la salle du Conseil municipal au premier étage

CONFIRME la prise en charge de la dépense.

Date de publication: 11/10/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 - 05 – DECISION DE REMPLACEMENT DES TETES DE LAMPADAIRES « NEON » PAR DES TETES DE LAMPES « COMETES » ET DE LES EQUIPER AVEC DES AMPOULES LED

Afin de pouvoir équiper un maximum de luminaires d'éclairage public par du Led, il est proposé le remplacement des têtes des lampadaires « néon » existants encore rue de la Forêt et rue du Château d'eau, par des têtes de lampes de type « Comètes » que la commune a en stock (récupération lors de travaux d'éclairage public) et de les équiper par des ampoules Led.

Il est toutefois nécessaire pour cette opération de remplacer le câblage des mâts concernés.

Le coût de ces travaux de remplacement de câblage et de têtes de lampe est estimé à 1 586,54 € HT soit 1 903,85 € TTC pour 7 lampadaires.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la politique de sobriété énergétique menée par la Commune et de réduction des consommations d'énergie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de remplacement de câblage et de mise en place de têtes de lampes de type « Comète » sur les lampadaires « néon » encore existants

DECIDE la prise en charge de cette dépense.

Date de publication: 11/10/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 - 05 – DECISION DE REMPLACEMENT DES TETES DE LAMPADAIRES « NEON » PAR DES TETES DE LAMPES DE TYPE « COMETES » ET DE LES EQUIPER AVEC DES AMPOULES LED

Afin de pouvoir équiper un maximum de luminaires d'éclairage public par du Led, il est proposé le remplacement des têtes des lampadaires « néon » existants encore rue de la Forêt et rue du Château d'eau, par des têtes de lampes de type « Comètes » que la commune a en stock (récupération lors de travaux d'éclairage public) et de les équiper par des ampoules Led.

Il est toutefois nécessaire pour cette opération de remplacer le câblage des mâts concernés.

Le coût de ces travaux de remplacement de câblage et de têtes de lampe est estimé à 1 586,54 € HT soit 1 903,85 € TTC pour 7 lampadaires.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la politique de sobriété énergétique menée par la Commune et de réduction des consommations d'énergie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de remplacement de câblage et de mise en place de têtes de lampes de type « Comète » sur les lampadaires « néon » encore existants

DECIDE la prise en charge de cette dépense.

Date de publication: 11/10/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Breth

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 - 06 – DECISION DE PRINCIPE DE PROPOSER DES LOCAUX QUI POURRAIENT ETRE MIS A DISPOSITION A UN PROFESSIONNEL DE SANTE

Comme évoqué lors de la séance du Conseil municipal du 12 août 2024, le Maire rappelle que l'investisseur allemand, au vu du ralentissement du marché de l'immobilier, ne donnera pas suite à la réalisation de la résidence seniors et du centre de santé sur la propriété 11 rue Principale.

Plusieurs questions se posent :

- Quel projet pour le terrain 11 rue Principale ?
- Introduction d'une demande de subvention au FNAP pour la réalisation des fouilles archéologiques, mais pour quel type de projet ?
- Quelle solution pour les professions médicales qui sont en attente de locaux ?

Un professionnel de santé installé sur la commune cherche assez urgemment des locaux adaptés pour son activité et menace de la quitter.

La dentiste est également toujours en attente de locaux plus récents et aux normes.

Le montage d'un nouveau projet (centre de santé à minima) prendra au minimum 3 ans.

Le Maire interroge les conseillers quant aux locaux communaux qui pourraient être proposés au professionnel de santé. Il s'agit de cibler des locaux qui peuvent être mis à disposition dans un délai assez court avec peu de travaux de transformation.

Plusieurs locaux communaux sont suggérés : la médiathèque, le foyer paroissial, le 14 rue de Fort Louis, les locaux commerciaux 15 rue Principale et 11A rue Principale.

Le Conseil municipal, après débat et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de proposer une visite de locaux communaux qui pourraient être mis à disposition dans un délai raisonnable et avec des travaux limités au professionnel de santé concerné.

Date de publication: 11/10/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

==oOo==

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 – 07 - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL POUR TROIS PROJETS COMMUNAUX

Le Maire informe également les conseillers que des dossiers de demande de subvention au titre du Fonds de solidarité territoriale seront déposés pour :

- Le remplacement des menuiseries extérieures du 15 rue Principale pour un coût estimé à 22 000,00 € HT
- Le remplacement des ampoules sodium des luminaires d'éclairage public par des ampoules Led – acquisition des ampoules pour un coût estimé à 6 012,00 € HT
- La plantation d'arbres d'un hectare pour un coût estimé à 33 877,00 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

PREND ACTE de ces informations

CHARGE le Maire de solliciter les subventions au titre du Fonds de solidarité territoriale pour les projets communaux énoncés ci-dessus.

Date de publication: 11/10/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 4 septembre 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/09/09 - 08 – DECISION DE SOLLICITER L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (EPF) POUR UNE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE RELATIVE A LA PROPRIETE 11 RUE PRINCIPALE

La Commune a fait appel à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour procéder à l'acquisition du terrain sis 11 rue Principale (propriété Brinkmann) en 2019 à son bénéfice dans le cadre d'une convention de portage. Cette convention a été signée le 15 novembre 2019 pour une durée de 5 ans. Le Maire informe les conseillers du coût de portage

Le projet de résidence sénior ayant pris du retard, il est proposé de solliciter l'EPF pour une prolongation de la convention pour une durée de cinq ans.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le retard pris par le projet de résidence sénior

Vu la convention de portage signée avec l'EPF Alsace le 15 novembre 2019 pour une durée de 5 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de solliciter auprès de l'EPF Alsace une prolongation d'une durée de 5 ans de la convention de portage relative à la propriété sise 11 rue Principale.

Date de publication: 11/10/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM